



NUFARM AGRICULTURE INC.

1. INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE ET LES PRODUITS CHIMIQUES

FOURNI PAR :

Nufarm Agriculture inc.
5507 1st Street, SE
Calgary, AB. T2H 1H9

FABRIQUÉ PAR :

Nufarm Agriculture inc.
5507 1st Street, SE
Calgary, AB T2H 1H9

Numéro de téléphone : (403)-253-8471

Numéro de télécopie : (403)-253-8478

Numéro de téléphone : (403)-253-8471

Numéro de télécopie : (403)-253-8478

PRODUIT:**NUMÉRO EPA:****PRÉPARÉ LE:****PRÉPARATEUR:****FAMILLE CHIMIQUE /UTILISATION:****FORMULE:****SYNONYMES CHIMIQUE:****Desormone® Herbicide Liquide Émulsifiable Concentré**

15027

05 décembre, 2011

Nufarm Agriculture Inc.; Affaires réglementaires et Département de la recherche

Herbicide.

 $C_{16}H_{22}Cl_2O_3$ et $C_9H_8Cl_2O_3$

2,4-D 2EHE; 2,4-D IOE; acide 2,4-Dichlorophénoxyacétique, isooctyl (2-éthylhexyle) ester.

2,4-DP 2EHE; 2,4-DP IOE; acide (RS)-2-(2,4-Dichlorophénoxy) propanoïque, isooctyl (2-éthylhexyl) ester; dichlorprop, isooctyl (2-éthylhexyl) ester; dichlorprop 2EHE.

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

| INGRÉDIENTS DANGEREUX | % du Poids | NO. CAS |
|--|------------|------------|
| 2,4-D 2EHE | 40-46 | 1928-43-4 |
| Dichlorprop 2EHE | 42.5-48.5 | 79270-78-3 |
| Mélange d'hydrocarbures complexes | 1-3 | 68921-07-3 |
| Émulsifiants et autres ingrédients importants. | 8-11 | ND |

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE EN SITUATION D'URGENCE : ATTENTION – POISON. Garder hors de la portée des enfants. Nocif si avalé. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les gaz. Peut causer des irritations aux yeux et à la peau. Nocif si absorbé par la peau. Nocif si avalé ou inhalé. Combustible.

EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUË :

INGESTION: Nocif si avalé. Peut provoquer des nausées, des vomissements, des douleurs abdominales, une diminution de la pression sanguine, des faiblesses musculaires et des spasmes musculaires. Les composantes d'Hydrocarbures peuvent provoquer des étourdissements, des faiblesses, des nausées, des maux de tête, des pertes de conscience, l'apathie du système nerveux central ou dans des cas extrêmes, la mort.

CONTACT AVEC LA PEAU : Cause une irritation modérée de la peau. Une surexposition via l'absorption par la peau peut causer des nausées, des vomissements, des douleurs abdominales, une diminution de la pression sanguine, des faiblesses musculaires et des spasmes musculaires. Peut causer les réactions allergiques chez les individus sensibles.

INHALATION: Contient des matières pouvant être modérément toxiques. Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, des étourdissements, une irritation du système respiratoire et d'autres symptômes similaires à ceux causés d'une lors d'une surexposition de l'ingestion. Les composantes d'Hydrocarbures peuvent provoquer une irritation du système respiratoire supérieur, des étourdissements, des faiblesses, des nausées, des maux de tête, des pertes de conscience, l'apathie du système nerveux central ou dans des cas extrêmes, la mort.



NUFARM AGRICULTURE INC.

CONTACT AVEC LES YEUX : Provoque une irritation sévère des yeux.

TROUBLES MÉDICAUX AGGRAVÉS : Une exposition cutanée peut aggraver des problèmes de peau déjà présents. L'inhalation de la brume peut aggraver des problèmes respiratoires déjà présents.

EFFETS SUBCHRONIQUES (ORGANE CIBLE) (Un effet adverse avec des symptômes se développant lentement et sur une longue période de temps): Une surexposition répétée peut affecter le foie, les reins, le métabolisme sanguin et les fonctions motrices générales. De rares cas de dommages au système nerveux périphérique ont été reportés, mais des études intensives sur des animaux n'ont pas confirmé ces observations, même à des doses élevées de 2,4-D sur des périodes de temps prolongées.

Le Centre International de recherche sur le cancer (CIRC) place l'exposition aux herbicides de type chlorophénoxie dans la classe des carcinogènes 2B ; il existe peu de preuve de la cancérogénicité sur les humains. Des études alimentaires plus récentes sur la longévité des rats et des souris n'ont démontré aucun potentiel carcinogène. La composante d'hydrocarbure peut contenir des aromates polycycliques figurant sur la liste du CIRC et du programme national américain de toxicologie comme étant des carcinogènes potentiels pour les humains.

TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION : Aucun effet sur la reproduction attribuable au 2,4-DB n'a été relevé lors des études en laboratoire sur les animaux.

TERATOGENICITÉ : Des études avec 2,4-D conduites sur des animaux de laboratoire ont démontré que les fœtus étaient plus légers et que la progéniture éprouvait des retards de croissance, mais ces résultats provenaient de doses toxiques aux mères. Une étude de dichlorprop conduite sur les rats a démontré une mortalité foetale, des poids foetaux plus légers, des gains de poids plus petits, un retard de croissance de la progéniture, mais ces résultats provenaient de doses toxiques aux mères.

MUTAGÉNICITÉ : Il y a eu quelques résultats positifs et quelques résultats négatifs, mais la balance penche vers le fait que 2,4-D n'est pas mutagène. Des études concernant la genotoxicité sur dichlorprop ont été in concluantes avec des résultats positifs et des résultats négatifs.

PRINCIPALES VOIES D'EXPOSITION : Contact avec les yeux. Absorption cutanée. Inhalation. Orale.

PRODUITS SYNEROETIQUEMENT TOXIQUES : Aucun connu.

AUTRE : Aucun connu.

4. PROCÉDURES DE PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation, lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

NOTE AU MÉDECIN : Ce produit contient certains distillats de pétrole. Si une grande quantité de produit a été ingérée, vider l'estomac à l'aide d'une sonde à intubation endotrachéale à ballonnets pour prévenir l'aspiration et une pneumonie causée par le produit chimique. Ce produit contient un herbicide chimique de phénoxie. Pas d'antidote connu. Traitement selon le jugement du médecin et la réaction propre du patient. Il est nécessaire de tenir compte qu'une surexposition à d'autres produits que celui-ci est possible.



NUFARM AGRICULTURE INC.

5. PRÉCAUTIONS EN CAS D'INCENDIE

POINT ÉCLAIR :> 94°C.

CONDITIONS D'INFLAMMABILITÉ :Mélange combustible. Lorsque réchauffé au-dessus du point éclair, ce produit émet des vapeurs, qui peuvent s'enflammer ou exploser au contact de l'air. Des vapeurs plus lourdes que l'air peuvent voyager vers une source d'ignition

LIMITE D'INFLAMMABILITÉ À L'AIR - Supérieure (%) :ND

LIMITE D'INFLAMMABILITÉ À L'AIR - Inférieure (%) :ND

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION:ND

SENSIBILITÉ À UN IMPACT MÉCANIQUE (O/N) :ND. Selon un long historique de manutention, aucune sensibilité n'est probable.

SENSIBILITÉ AUX DÉCHARGES D'ELECTRICITÉ STATIQUE: ND.

MOYEN D'EXTINCTION : Eau pulvérisée, mousse anti-alcool, dioxyde de carbone, poudre extinctrice.

PROCÉDURES SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets lorsqu'ils combattent des feux d'origine chimique. Minimiser et contenir les eaux de ruissellement.

6. MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

MESURES À PRENDRE DANS LE CAS D'UNE FUITE OU D'UN DÉVERSEMENT DU PRODUIT :

Utiliser l'équipement et les procédures appropriées selon l'importance du déversement. Éloigner les sources potentielles d'ignition et les personnes inutiles. Éviter les ruissellements vers les sources d'eau naturelle et les égouts. La contamination de l'eau peut tuer les poissons. Éviter de contaminer la végétation utile. Contenir et absorber les déversements avec une matière inerte comme de la perlite, des copeaux de bois, des granules d'argile, de la vermiculite, du sable ou de la terre. Déposer tous les matériaux affectés dans un contenant fermé et identifié afin d'en disposer adéquatement. Séparer des autres rebus. Nettoyer les zones contaminées comme les surfaces solides avec du détergent et de l'eau, en prenant soin de récupérer la solution de nettoyage pour en disposer proprement. Les déversements importants sur le sol ou toute autre surface semblable peuvent nécessiter l'enlèvement du top sol.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

PRECAUTIONS À PRENDRE POUR LA MANIPULATION ET L'ENTREPOSAGE : Ce produit n'est pas extrêmement combustible, mais il est suggéré de manipuler comme un combustible liquide. Garder loin des sources potentielles d'ignition. Garder loin des produits alimentaires et d'aliments pour animaux. Éviter d'entreposer près des insecticides, des fongicides, des engrais, des plantes et des semences. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Garder le contenant bien fermé lorsqu'il n'est utilisé. Bien mélanger avant l'utilisation.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

LIMITE D'EXPOSITION :

| INGRÉDIENTS DANGEREUX | MPT* | ACGIH TLV® | LECT | UNITÉS |
|-----------------------|------|------------|------|-------------------|
| 2,4-D EHE | 10** | 10** | N/E | mg/M ³ |
| dichlorprop EHE | N/E | N/E | N/E | SO |

* MPT de 8 heures sauf si mention différente

** Selon les limites établies pour le 2,4-D

MESURES D'INGÉNÉRIE : Utiliser dans un endroit bien ventilé. À l'intérieur, une ventilation générale munie d'une bonne source d'air complémentaire est le minimum requis. La ventilation doit maintenir les concentrations de l'air sous les limites d'inflammabilité.



NUFARM AGRICULTURE INC.

EQUIPEMENT DE PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES : Utiliser un appareil respiratoire approuvé pour pesticides si la ventilation n'est pas adéquate ou s'il y a probabilité d'exposition aux bruines ou aux vapeurs de pulvérisation.

GANTS DE PROTECTION : Tous les types de gants de protection pour la manipulation de produits chimiques sont acceptables, pourvu qu'ils soient lavables. Rincer les gants avant de les enlever. Les gants ne sont pas requis pour une application faite avec un tracteur à cabine fermée.

PROTECTION DES YEUX ET DE LA FIGURE : Lunettes de protection ou masque facial lors de la manipulation du concentré.

AUTRE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION : Manches longues, pantalons longs, bas et souliers sont recommandés comme habillement minimal de travail. Un couvre tout ou un tablier résistant aux produits chimiques devra aussi être porté lors du versement de contenants plus grands que 5 L. Utiliser toute autre pièce d'équipement appropriée, selon la situation.

VENTILATION: Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé.

9. PROPRIÉTÉS CHIMIQUES ET PHYSIQUES

Note : Les données physiques sont des valeurs typiques, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Une valeur ne doit pas être considérée comme une analyse garantie ou une spécification.

| | |
|---|--|
| POINT D'ÉBULLITION : | ND |
| PRESSION DE VAPEUR : | 3.6×10^{-6} mm Hg @ 25°C (Données sur 2,4-D 2EHE) |
| DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1) : | ND. |
| POINT DE CONGÉLATION : | ND. |
| POINT DE FUSION : | ND. |
| ÉTAT PHYSIQUE : | Liquide |
| ODEUR: | Caractérisée phénolique et hydrocarbonée |
| COULEUR: | Ambre |
| SEUIL OLFACTIF (PPM) : | ND |
| TAUX D'ÉVAPORATION (ACÉTATE DE BUTYLE =1): | ND |
| POIDS SPÉCIFIQUE (EAU=1) : | 1.126 |
| DENSITÉ @ 25°C : | 1.126 |
| pH: | ND |
| SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20 C) : | Produit émulsifiable dans l'eau. |
| COEFFICIENT DE DISTRIBUTION EAU/HUILE : | ND. Produit soluble à l'huile. |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ: Stable.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE: Ne se produira pas.

PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION/COMBUSTION THERMIQUE : Chlorure d'hydrogène, autres produits chlorés, dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes d'azote, oxydes de soufre et autres produits de combustion potentiellement toxique peuvent être présents.

INCOMPATIBILITÉ (MATÉRIAUX À ÉVITER) : Éviter tout contact avec des agents acides, basiques ou oxydants.

CONDITIONS À ÉVITER: Aucune connue.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Données tirées d'études en laboratoire sur un produit mais de formulation non identique :

DL50 ORALE AIGUË (mg/kg) : >1200 (Rat)

DL50 CUTANÉE AIGUË (mg/kg) : >2 000 (Lapin)

CL50 D'INHALATION AIGUË (mg/l) : >8.4 mg/L (Rat)

AUTRE : Irritation sévère des yeux et modérée sur la peau (lapin).



NUFARM AGRICULTURE INC.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

INFORMATIONS ÉCOTOXICOLOGIQUES :

Données sur le 2,4-D 2EHE ou formulation EC

96-HOUR CL₅₀ (mg/L) : 7.2 (Truite arc-en-ciel)
96-HOUR CL₅₀ (mg/L) : >5 (Crapet arlequin)
48-HOUR EC₅₀ (mg/L) : >5 (Daphnées)
CL₅₀ ORAL (mg/kg): >5620 (Cailles)
CL₅₀ DIET (ppm) : >5620 (canards mallards)

Données sur le dichlorprop 2EHE

96-HOUR CL₅₀ (mg/L) :: 7.9 (Truite arc-en-ciel)
96-HOUR CL₅₀ (mg/L) : 7.7 (Crapet arlequin)

INFORMATIONS SUR LE DEVENIR CHIMIQUE : Des études pratiques et en laboratoire démontrent que le sel 2,4-D 2EHE se dissocie rapidement en acide d'origine. La demi-vie typique de l'acide ainsi produit varie de quelques jours à quelques semaines. La demi-vie typique du dichlorprop est de 10 jours.

13. CONSIDÉRATIONS EN CE QUI CONCERNE L'ÉLIMINATION

MÉTHODE D'ÉLIMINATION : Pour des informations au sujet de l'élimination du produit non utilisé ou non désiré, contacter le fabricant ou l'agence de la réglementation provinciale. L'élimination doit être faite selon les réglementations provinciales, fédérales ou locales. Lors d'un déversement ou pour le nettoyage d'un déversement, contacter le fabricant et l'agence de réglementation provinciale.

Un contenant vide conserve les résidus et les vapeurs des produits. Suivre toutes les recommandations indiquées sur l'étiquette jusqu'à ce que le contenant soit propre, reconditionné ou détruit. Ne pas réutiliser ce contenant pour quelque but que ce soit. Si possible, retourner le contenant selon les règlements du programme de retour de contenant. S'il s'agit d'un contenant recyclable, le disposer dans un lieu indiqué pour le recyclage. Contacter le distributeur local, le vendeur ou la municipalité pour connaître le site de recyclage le plus proche. Avant de ramener le contenant, le rincer au moins trois fois en jetant les eaux de rinçage au réservoir du pulvérisateur et rendre le contenant inutilisable pour autre chose. S'il n'y a pas de site de collecte de contenant dans la région, éliminer le contenant selon les directives provinciales.

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

DESCRIPTION DU TMD CANADIEN (ROUTE & RAIL) : Non réglementé pour le transport par route/rail au Canada. Communiquer avec le fabricant pour les mises à jour des informations concernant le transport.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

CLASSE DE RISQUE DU SIMDUT: Matières Toxiques D2B

SECRET COMMERCIAL DU SIMDUT : Exempt. (Ce produit est réglementé par le Règlement sur les produits antiparasitaires-exempt de SIMDUT.)

INVENTAIRE CANADIEN : Ce produit n'est pas sous la loi du CEPA.

SYSTÈMES D'ÉVALUATION DU DANGER :

SIMDUT: Non Disponible

NFPA:

| Évaluation pour ce produit | | Légende | |
|----------------------------|----------------------|---------|---------|
| 2 | Risque pour la santé | 0 | Minimal |
| 2 | Inflammabilité | 1 | léger |



NUFARM AGRICULTURE INC.

| | | | |
|---|-------------|---|---------|
| 0 | Instabilité | 2 | Modéré |
| | | 3 | Sérieux |
| | | 4 | Sévère |

16. AUTRES INFORMATIONS

RÉVISIONS :

Ce qui suit a été révisé depuis la dernière publication de cette FICHE SIGNALÉTIQUE: Révision de la section 1, 4.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Abréviations utilisées dans cette FICHE SIGNALÉTIQUE sont :

ND = Non Disponible

SO = Sans Objet

N/E = Non Établi

Ce produit est classifié selon les critères de dangers instaurés par le Règlement sur les produits antiparasitaires et la FICHE SIGNALÉTIQUE contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits antiparasitaires.

Les références utilisées pour la préparation de cette FICHE SIGNALÉTIQUE proviennent de la compagnie.

FIN DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE